

Procès-verbal du Conseil municipal
Séance du 31 juillet à 19h00

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 juillet 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge LAURENS, Maire en exercice

PRESENTS : Serge LAURENS, Dominique BUCCI ALBERTO, Emmanuel CHANCEL, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël DELERUE, Matthieu LEPELLEY

REPRESENTES : Thérèse COMTE représentée par Dominique BUCCI ALBERTO

ABSENTS : Damien DENONFOUX, Pascal GIRAUD, Éric TONDA

SECRETARE DE SEANCE : Joël DELERUE

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Joël DELERUE

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2018
Vote 7 pour

Présence de Madame Valérie Cauvin « Dauphiné Libéré ».

Monsieur le Maire demande à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-  Demande de subvention dégâts hiver 2017/2018
-  DPD
-  Pas de l'Ours
-  ACSSQ –Participation aux travaux de la crèche

Comptabilité/ Finances

-  Autorisation à constituer un groupement de commande pour la fourniture de repas aux cantines et à signer la convention correspondante

Le marché actuel attribué au centre hospitalier d'Aiguilles arrive à terme, il faut donc relancer une procédure.

La commune de Château-Ville-Vieille est chargée de s'occuper de la passation et exécution de ce nouveau marché.

Messieurs Jean-Pierre CLAEYMAN et Joël DELERUE sont désignés représentants de la commune d'Aiguilles.

Vote 7 pour

-  Participation complémentaire au centre de loisirs les Renardeaux

Le Centre de loisirs des Renardeaux (CLHS) était jusqu'à présent financé par les 8 communes du Queyras.

La commune de St Véran vient de faire savoir qu'elle ne participerait pas cette année, puisqu'un autre centre de loisirs s'est créé sur Molines pour l'été 2018.

Demande de partager la participation de st Véran entre les autres communes.

En cas de partage de la somme due entre toutes les communes cela représente la somme de 525 € par commune.

Si le calcul se fait au prorata du nombre d'habitants cela représentera 697 € pour Aiguilles.

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table afin que chaque élu s'exprime sur la clé de répartition.

Les avis sont partagés.

Après discussion, il est décidé de partir sur la somme de 697 €.

Vote 7 pour

La conversation s'oriente ensuite sur le futur groupement de commande des ambulances.

Décision modificative n° 1

Budget général de 2018 :

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 4 200 € pour les frais d'études (géomètre pour le bâtiment le Malrif) et de ce fait de réduire un crédit de la même somme pour les installations générales, les agencements et les aménagements.

Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 700 € pour une attribution complémentaire d'une subvention pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Renardeaux, et de ce fait de réduire un crédit de la même somme pour les créances éteintes.

La discussion s'oriente sur le tarif de l'eau des jardins.

Plusieurs personnes s'interrogent sur une éventuelle facturation pour les habitants qui se servent de l'eau des Fontaines pour arroser leur jardin.

Cette facturation pourrait être mise en place dès cette année, avec un forfait qui s'élève à 30 € par jardin (somme forfaitaire).

Une convention de mise à disposition de l'eau sera établie, afin de fixer quelques règles :

- Pas d'installation sur le domaine public,
- Une utilisation modérée de l'eau (ne doit pas être utilisée en continu)
- La date de mise en route de ce dispositif débiterait en même temps que la période estivale.

Les personnes concernées sont invitées à se faire connaître afin d'établir le paiement.

Il faut dorénavant faire attention à l'alimentation des jardins et y penser dans les futurs travaux.

Pas de décision prise –simple réflexion

Emprunt

Demande d'un emprunt de 123 000 € : la Caisse d'Épargne propose un taux à 2.13 % sur une base de 15 ans c'est le taux le moins élevé, avec des échéances trimestrielles ce qui est plus souple pour la trésorerie.

Un financement va être mis en place pour des travaux sur les réseaux de l'eau.

Vote : 7 pour

Le Maire informe le conseil que la commune contractera d'autres emprunts d'ici la fin de l'année.

Information diverse : L'hôpital est toujours branché sur l'ancienne conduite (vers la pignée), il sera branché sur la nouvelle conduite à la rentrée (durant l'Automne).

Personnel Communal

Modification du temps de travail du personnel

En premier lieu : réduction du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial affecté au service de l'école. Celui-ci va donc passer de 30h à 28h par semaine à compter du 1^{er} Août 2018. L'agent est d'accord pour cette réduction.

Vote 7 pour

Divers :

Désignation des délégués représentants de la Commune auprès du Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras

Le Conseil Municipal se tourne ensuite vers la désignation de nouveaux représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Stations du Queyras.

Vote 7 pour :

- Monsieur Jean-Pierre Claezman en tant que titulaire, remplaçant Monsieur Emmanuel Chancel
- Monsieur Serge Laurens en tant que suppléant, remplaçant Monsieur Jean-Pierre Claezman
-

Bail emphytéotique entre l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras (A.C.S.S.Q) et la commune d'Aiguilles

Le Conseil aborde le sujet du bail emphytéotique entre la commune d'Aiguilles et l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras et décide que le bail sera consenti pour une durée de 25 ans avec une redevance annuelle fixée à 7 500 €.

Le Maire demande de l'autoriser lui ou son représentant à signer le bail emphytéotique.

Vote 7 pour

Attribution du Marché

1/ Rénovation énergétique des Bâtiments Communaux :

Il y a trois lots : l'isolation extérieure, la menuiserie et la VMC.

Coûte : pré étude : budget 2018

Appel d'offre :

Lot 1 : une seule offre : Arnaud Peinture

Lot 2 menuiseries : 3 propositions

Lot VMC : 2 offres.

Lot isolation : Le prix est le double de l'estimation initiale, il y a eu une erreur sur la surface qui est indiquée dans le cahier des charges (300 m² d'isolation alors que c'est 500 m²).

Rappel il y a eu en plus une demande de pose de bardage ce qui augmente le prix.

La participation pour TEPCV devrait être de 90 000 €.

Des aides sur l'isolation ont été mentionnées.

Lot un : déclaré infructueux car une seule offre

Lot 2: Menuiseries Latour : 124 500 €

Lot 3: VMC : Lavigna : 25 000 €

Des explications sont données sur les travaux de plomberie qui vont être effectués.

2/ Marché : ouverture des Milieux

Deux offres reçues lors de l'appel d'offre.

Une offre à 22 000 €, mais il y a une sous-estimation de l'approvisionnement de gasoil. L'offre va donc être modifiée.

Transports scolaires :

Jusqu'en 2018 les familles payaient 15 € au département (frais de dossier).

La compétence a été transférée à la Région avec la loi Notre.

Coût demandé aux familles pour la rentrée 2018/2019 : 110 €

La région va attribuer 50 € par enfant et c'est la Communauté de Communes qui reversera cette somme aux familles.

Une participation de 30 € de la commune est votée.

Abstention : 1, Vote pour : 6

Acquisition de terrain privé

Un projet scolaire est évoqué, celui d'acquérir du terrain pour agrandir l'école, qui deviendrait l'école de vallée.

La commune est intéressée par une acquisition : 65 000€ pour 860 m² de surface.

Des questions se posent à ce sujet :

Que peut-on faire avec 800 m² ? Cela suffit-il pour faire l'école de Vallée ?

Réponse affirmative : car cela ouvre sur des terrains communaux.

Il est dit que 65 000 € est un prix d'achat qui peut être financé facilement, une décision doit être prise rapidement car c'est une opportunité.

Il est donc décidé de faire une délibération de principe.

Vote 7 Pour

Informations diverses

✓ Fonctionnement de l'espace ludique :

Les horaires d'ouverture sont de 15h à 18h30, un demi-tarif sera mis en place à partir de 17h.

✓ Travaux crèche :

Participation financière de l'ACSSQ (crèche) : 2 580,44 €

Vote 7 pour

✓ Demande de subvention pour les dégâts hiver :

Discussion animée sur l'enrobé et les travaux à réaliser, à définir les quartiers (Rue St Jacques, Parking des Ribes.etc...).

La commune déposera une demande de subvention

Vote 7 pour

✓ Résidence le Peynin :

Rétrocession d'une route de six mètres de large (voir ce qu'il en est) à la commune.

DPD

Autorisation au Maire à signer la Convention avec la Communauté de Communes.

Vote 7 pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.